

« Née dans une famille de paysans bretonnants du Bas Léon, Rozenn Milin, journaliste, historienne, ancienne directrice de TV Breizh, est engagée depuis longtemps dans le combat pour la défense des langues minoritaires. »
Les adultes qui l'entouraient : son grand-père, ses parents qui avaient appris le français à l'école, s'exprimaient toujours en breton au quotidien excepté quand ils lui parlaient.

L'enjeu en quelques chiffres

- Avant la guerre 1914-1918, 1,1 million de personnes parlaient le breton et 750 000 ne parlaient pas le français
- En 1950, ils ne sont plus que 100 000 à ne pas parler le français
- En 1983, 650 000 personnes comprennent le breton, mais seulement 360 000 le parlent
- Aujourd'hui, 107 000 personnes parlent breton.

En 75 ans, le nombre de locuteurs de breton a été divisé par 10 !

Est-ce normal qu'un peuple entier change subitement de langue ?

Les parents ont cessé de la transmettre à leurs enfants ; pourtant, ils n'ont pas changé de pays, ils n'ont pas été envahis par d'autres peuples qui auraient pu leur interdire de pratiquer leur langue ; ils auraient pu apprendre le français **et** le breton à leurs enfants... Pourquoi commettre ce « suicide linguistique » ? Pourquoi tuer le breton pour parler français ?

Les principales causes de la mort des langues

1. la première guerre mondiale qui a emmené des milliers de jeunes hommes loin de chez eux, même si, en rentrant, ils ont reparlé le breton... et surtout le service militaire : c'est là, surtout, que le français s'est implanté.
2. le souhait de donner une vie meilleure à ses enfants.
3. l'envie d'être moderne.
4. l'école. Pourquoi l'école ? C'est la part de l'État français avec sa volonté d'anéantir les langues régionales !

de la monarchie à la Révolution

Sous la monarchie, le roi, s'inquiétait peu des langues parlées par son peuple : ce qui l'intéressait c'était la levée des impôts et le recrutement des hommes pour la guerre !

En 1789, au moment de la Révolution, un problème s'est posé : comment faire connaître les nouvelles lois au peuple ? la seule solution semblait être de les traduire dans les différentes langues régionales, ce qui fut fait au début, mais cela représentait un énorme travail sans qu'on soit certain que la traduction soit vraiment fidèle au texte d'origine, d'où la nécessité d'imposer le français !

la période de la Terreur (1793-94)

On décide de ne plus traduire : c'est aux différents peuples de s'adapter au gouvernement central. Des membres du Comité de Salut Public rédigent des rapports :

- le rapport Barère (1794) dit : « Nous avons révolutionné le gouvernement, les lois, les usages [...] révolutionnons donc aussi la langue qui est leur instrument journalier. [...] Citoyens, la langue d'un peuple libre doit être une et la même pour tous. »
- le rapport de l'abbé Grégoire (1794) « Sur la nécessité et les moyens d'anéantir le patois et d'universaliser l'usage de la langue française. »
- Le décret présenté par Merlin de Douai au nom du comité de législation précise : « Il ne pourra être enregistré aucun acte, même sous seing privé, s'il n'est écrit en langue française. »

La Terreur a donc la volonté de faire disparaître les langues régionales.

le XIX^e siècle

Moqués, voire attaqués, les Bretons se sentent honteux et inférieurs (même si le catéchisme, lui, est toujours enseigné en breton !) Flaubert les compare à des cochons ! S'adressant à George Sand, il lui écrit : « Je vous trouve bien sévère pour la Bretagne. Non, pour les Bretons, lesquels m'ont paru des animaux rébarbatifs, des porcs peu aimables. » D'autres, en les évoquant, parleront d'Hottentots !

→Comment changer la langue de plusieurs milliers de personnes ?

L'école semble le meilleur outil pour atteindre ce résultat : préfets, sous-préfets, inspecteurs, Inspecteurs d'Académie écriront des lettres, donneront des instructions pour faire disparaître la langue bretonne. Les lois de Jules Ferry qui décrétaient l'école primaire publique et gratuite (1881) et l'instruction obligatoire (1882), déclaraient aussi que la seule langue d'enseignement était le français et que les langues locales étaient interdites.

le XXème siècle

En 1925, Anatole de Monzie qui fut ministre de l'Éducation Nationale, écrira : « Pour l'unité linguistique de la langue française, la langue bretonne doit disparaître. »

au XXIè siècle, l'idéologie perdue

Claude Allègre, sur France Inter, en 2001, déclare : « Il faudrait que la France fabrique des informaticiens sachant parler anglais et on nous propose de fabriquer des bergers parlant breton ou occitan. »

Arlette Laguiller, en 2002, sur TV Breizh, avance : « Je crois que [les écoles bretonnes] limitent le développement, que ça peut limiter le développement intellectuel des enfants [...] le français est une langue bien plus riche. »

Or, il est prouvé que le multilinguisme est un élément important dans l'apprentissage des langues et le développement de l'enfant.

Les méthodes utilisées

C'est à partir de témoignages recueillis auprès de 625 personnes que Rozenn Milin a basé ses conclusions. 266 font état de « symbole » et 197 de punitions.

Les règlements scolaires sont formels : seul le français est autorisé ; dans certaines écoles, on a recours au breton pour enseigner le français, dans d'autres, on utilise le fameux « symbole » : c'est un objet quelconque (sabot, bout de bois, coquillage, pancarte avec inscription etc) qu'un enfant surpris à parler sa langue devait porter autour du cou, jusqu'à ce qu'il le repasse à un autre élève surpris à parler, lui aussi, dans sa langue. Le dernier à porter le symbole à la fin de la journée était puni.

1833 est la date de la première trace écrite du symbole et les années 1960 apportent les derniers témoignages de cette pratique : là c'étaient deux sabots, un de chaque côté du cou.

Quant aux punitions, elles varient en fonction des écoles : coups de règle sur les doigts, retenues avec devoirs supplémentaires, au coin à genoux sur une règle, tours de cour, nettoyage de la classe ou des toilettes.

La pratique du symbole n'était pas de mise dans toutes les écoles, mais assez fréquente cependant aussi bien dans les écoles chrétiennes que dans les écoles laïques et semble avoir été appliquée dans toutes les régions de France bien qu'aucun texte officiel n'en ait prescrit l'usage. On l'appelait « signal » dans certaines régions.

Les conséquences

- Parler breton a été assimilé à une faute
- « langue bretonne » rimait avec punition
- le breton était considéré comme inférieur et inutile pour trouver du travail
- les Bretons ont fini par avoir honte de parler breton
- ils ont pris l'habitude de parler français à l'école et ont ramené la langue à la maison. À partir des années 50-60, les parents ont arrêté de transmettre le breton à leurs enfants.

Quelques commentaires récurrents : « On a eu trop honte » « On nous a traités de ploucs et de retardés » « On a été trop punis ».

Ailleurs dans le monde

Le « symbole » est mentionné avec les mêmes finalités qu'en France : l'éradication des langues locales au profit de la langue officielle.

En Afrique, c'est la colonisation qui a été le transmetteur. Jules Ferry en 1885, lors de débats parlementaires, ne déclare-t-il pas : « La France ne peut être seulement un pays libre... Elle doit être aussi un grand pays [...] et porter partout où elle peut sa langue, ses mœurs, son drapeau, ses armes, son génie [...] Il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures. »

Il y a sans doute une certaine hypocrisie dans cette déclaration : les richesses des pays colonisés attirent beaucoup plus que le besoin de transmettre langue et mœurs françaises et si le français y est enseigné c'est parce qu'il est nécessaire de former des intermédiaires comme rouages de transmissions dans l'administration, pour le commerce et pour fournir des soldats à la France !

Quant au symbole, il pouvait être constitué des mêmes objets qu'en Bretagne : c'étaient souvent des objets dégradants comme sandale en plastique, corne d'animal, crâne de singe. Les punitions pouvaient être violentes comme la punition « des quatre gaillards » qui consistait à soulever, à quatre, le puni en le tenant chacun par un membre pendant qu'un autre le frappait.

La conférence se termine par la projection de quatre vidéos de personnes qui témoignent de ces pratiques : une en Bretagne, une autre au Cameroun, une autre au Sénégal et la dernière en Côte d'Ivoire.

Rozenn Milin, par son enthousiasme, a su, avec beaucoup de conviction emporter tout un public dans son sillage pendant une bonne heure et demie et pour tenter de convaincre les derniers sceptiques, elle nous livre deux informations : le bilinguisme précoce avantage les enfants sur le plan cognitif et une étude scientifique a montré que le bilinguisme a un effet bénéfique sur la maladie d'Alzheimer en retardant ses effets.